



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**M. Édouard PHILIPPE**

**Premier ministre**

**Hôtel Matignon**

**57, rue de Varenne**

**75007 PARIS**

Le Havre, le 9 novembre 2018.

Objet : Menace de la directive européenne DETT sur l'organisation de nos services d'incendie et de secours

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez, la transposition de la Directive européenne sur le temps de travail (DETT) entraînerait, en l'état, la fin du volontariat aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, portant ainsi atteinte au modèle d'organisation de nos services départementaux d'incendie et de secours.

Cette organisation, qui a notamment le mérite d'encourager l'engagement citoyen, n'a plus à faire la preuve de son efficacité, la reconnaissance de son efficience étant exprimée par nos concitoyens très attachés à leurs services de sécurité civile et sa notoriété dépassant nos frontières.

Dans ces conditions, il serait totalement incompréhensible, et lourd de conséquences, que ce modèle soit remis en cause par une injonction administrative européenne. En matière d'harmonisation du temps de travail et de protection des salariés contre les abus, vous conviendrez qu'il existe bien d'autres enjeux à régler en Europe que de mettre fin au bénévolat au sein des services d'incendie et de secours de notre pays.

Seule une vision technocratique peut d'ailleurs considérer que les pompiers volontaires soient assimilables à des travailleurs, d'autant qu'ils disposent déjà d'un emploi.

Demander demain aux 195.000 sapeurs-pompiers volontaires de choisir entre leur employeur et leur mission citoyenne serait par conséquent un non sens. Et demander aux services départementaux d'incendie et de secours de procéder au recrutement d'une partie d'entre eux en complément de leurs 240.000 agents professionnels actuels serait sur le plan budgétaire désastreux.

Aussi et au regard de la vive inquiétude exprimée par la profession, comme par les bénévoles, quant à l'application de cette directive, je souhaiterai connaître les intentions de votre gouvernement.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de toute ma considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11.
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD  
[sebastien.giard@clb-an.fr](mailto:sebastien.giard@clb-an.fr)  
Téléphone : 06.81.33.71.81